



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 JUI 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 71 (dont 10 procurations)

N° 24

OBJET :

FIBOIS AUVERGNE
RHONE ALPES

COFINANCEMENT
ACTION

PROMOTION DES
METIERS ET
FORMATIONS DE
LA FILIERE BOIS
FORET

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 27 JUI 2019

Publiée ou notifiée

le : 27 JUI 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3), Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P. BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTYER - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de développement économique,

Vu le projet d'agglomération en date du 28 septembre 2017 et notamment son volet bois – forêt,

Vu l'examen par la commission n°1 économique du 15 mai 2019,

Considérant que l'emprise couverte par la ressource forestière représente 29 000 hectares du territoire de Vichy Communauté,

Considérant que la filière forêt-bois constitue un secteur économique important qui participe activement au développement du territoire par la valorisation d'une ressource locale, la création d'emplois, l'innovation...

Considérant que cette filière peine à exprimer son plein potentiel par manque de main-d'œuvre, qualifiée ou non autant dans l'exploitation forestière que dans la première transformation de la ressource,

Considérant le souhait de l'association interprofessionnelle Fibois Auvergne-Rhône-Alpes de sensibiliser et d'accompagner les jeunes du territoire en phase d'orientation et les demandeurs d'emploi ou les personnes en reconversion professionnelle vers ces métiers de la filière bois-forêt,

Considérant que le programme d'actions sera établi sur une période de deux ans et que le coût global est estimé à 40 014 €,

Considérant que ce programme fait aussi l'objet d'une demande de financement européen Leader pays de Vichy à hauteur de 25 609 €,

Propose au Conseil Communautaire :

- de cofinancer ce programme d'actions porté par l'association FIBOIS Auvergne Rhône Alpes (fusion de FIBRA, interprofession de la Région Rhône-Alpes et Auvergne Promobois) à hauteur de 6402.28 €,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer et tout document se rapportant à ce cofinancement.

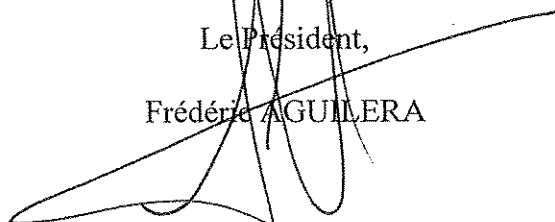
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accorder un cofinancement à l'association FIBOIS à hauteur de 6402.28 € pour la réalisation de ce programme d'actions en faveur de l'emploi dans la filière bois forêt,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA



Projet de promotion des métiers et formations de la filière forêt-bois

Programme LEADER - GAL Pays Vichy-Auvergne

Le contexte

Sur le périmètre du GAL Pays Vichy-Auvergne, **la filière forêt-bois constitue un secteur économique important** qui participe activement au développement du territoire par la valorisation d'une ressource locale, la création d'emplois, l'innovation...

Mais c'est aujourd'hui **une filière qui peine à exprimer son plein potentiel par manque de main-d'œuvre**, qualifiée ou non. Face à cette pénurie, l'interprofession régionale Fibois Auvergne-Rhône-Alpes souhaite **lever le voile sur les nombreuses opportunités professionnelles** que la filière offre à de futurs collaborateurs et ainsi **permettre aux entreprises locales de trouver la main-d'œuvre** tant recherchée. Ce travail de sensibilisation et d'accompagnement se focalisera sur **deux publics cibles** : les demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle ; les jeunes en phase d'orientation (collégiens).

Les actions

Actions spécifiques "entreprises de la filière forêt-bois du territoire" :

- identification fine des entreprises qui recrutent (salariés, apprentis, stagiaires)
- évaluation précise de leurs besoins de compétences
- recensement des capacités d'accueil locales (logement, transports, loisirs à proximité...)
- formalisation d'une "offre" globale pour les candidats intéressés par les postes à pourvoir
- accompagnement des entreprises qui recrutent avec un consultant (coaching gestion des ressources humaines, vade-mecum du bon accueil d'un collaborateur)

Actions spécifiques "demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle" :

- Identification des acteurs de l'information et de l'orientation (Pôle emploi, missions locales, structure d'insertion, conseillers d'orientation...)
- organisation de 6 demi-journées de découverte des métiers (2 sur l'amont forestier, 2 sur la scierie, 2 sur la menuiserie/construction bois) avec Pôle emploi, les missions locales...
- mise en place de lieux d'échange entre professionnels et candidats potentiels
- travail sur la visibilité des annonces de recrutement
- accompagnement du nouvel embauché avec le consultant (pour aplanir les difficultés...)

Actions spécifiques "jeunes en phase d'orientation" :

- participation à un forum type CAP Avenir 2020 avec un espace consacré à la filière avec les entreprises du territoire qui recherchent des stagiaires ou apprentis, les centres de formation...
- réalisation d'outils de communication (flyer, panneaux, web) sur la filière au sein du territoire, les entreprises qui recrutent, les métiers de la filière
- Diffusion des affiches "Dans la vie, il y a ceux qui touchent du bois et ceux qui le travaillent" dans les collèges du secteur du GAL Pays Vichy-Auvergne

Ce programme d'actions est **établi sur 2 ans**, avec une phase initiale d'état des lieux et d'identification des besoins, puis une phase de mise en œuvre des actions vers les publics ciblés.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 24 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : - FIBOIS AUVERGNE RHONE ALPES - COFINANCEMENT ACTION
PROMOTION DES METIERS ET FORMATIONS DE LA FILIERE BOIS FORET

.....

Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 27/06/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 13JUI2019_24

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUI2019_24-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6

Finances locales

Contributions budgétaires

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 24.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUI2019_24-DE-
1-1_1.pdf)